

Compte rendu de la réunion du conseil d'administration du 12-11-2015

Les membres du conseil d'administration sont accueillis par MP Luciani, principale, qui les remercie de leur présence. Un tour de table est effectué.

La principale déclare la séance ouverte à 18h10.

24 personnes sont présentes. Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut se tenir.

1) Installation du conseil d'administration et des autres instances de l'établissement

Il est procédé à l'installation des différentes instances de l'établissement (*Annexes 1 à 6*)

- Commission permanente,
- Conseil de discipline,
- Commission éducative
- Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté
- Commission Hygiène et Sécurité,
- Commission d'appel d'offres,

Des précisions sont apportés sur les différentes instances.

Les suppléant-e-s peuvent, s'ils le souhaitent quitter la salle.

2) Procès-verbal de la réunion du 29 septembre 2015

La principale soumet le compte-rendu au vote.

Vote : le compte-rendu de la réunion du conseil d'administration n°1 est voté à l'unanimité.

3) Examen de l'ordre du jour et désignation du secrétaire de séance

Désignation du secrétaire de séance : K. Saïdi, principal adjoint sera le secrétaire de cette séance.

La principale propose que soient ajoutés trois points à l'ordre du jour :

- Règlement intérieur du conseil d'administration
- Convention EOLO
- Convention d'occupation en NAS (nécessité absolue de service) de deux logements de fonction (principale et principal adjoint)

•

Vote : l'ordre du jour ainsi modifié est voté à l'unanimité

4) Règlement intérieur du conseil d'administration (*annexe 7*)

Les membres du conseil d'administration sont invités à prendre connaissance du règlement intérieur obligatoire pour la bonne tenue de cette instance. La principale s'excuse de ne pas avoir transmis ce document en amont.

M. Dewhurst, élu FCPE, interroge la présidente du conseil sur l'article 13 et notamment sur la présence du public. La principale indique que cela est tout à fait possible sur demande.

Des précisions sont apportées notamment sur le fait que le conseil d'administration conservera l'ensemble de ses prérogatives et que le règlement intérieur fixe une limitation de durée aux réunions.

M. Danthony, élu FCPE, interroge le chef d'établissement sur les différents collèges d'élus qui pourront effectuer le secrétariat de séance.

Il lui est répondu que l'ensemble des collègues, à l'exclusion de celui des élus élèves, pourront tenir ce rôle. La principale précise que, lorsque cela lui est possible, un document préparatoire sera transmis.

Le présent règlement n'appelle aucune remarque particulière.

Vote : le règlement intérieur du conseil d'administration est adopté à l'unanimité

5) Questions financières

- Budget 2016 (Annexes 8 et 8 bis)

La dotation globale de la collectivité territoriale de rattachement (Métropole de Lyon) s'élève à 124 964€. Le service « activités pédagogiques » hiérarchise ses dépenses par axe du projet d'établissement.

M. Danthony se dit rassuré de constater que la dotation de viabilisation est augmentée et proche de la réalité.

Mme Khadly, adjointe gestionnaire, précise qu'une rallonge a dû être demandée en cours d'année 2015.

Monsieur Mura attire l'attention des membres du conseil sur le fait que l'UPE2A n'est pas prise en compte, à l'instar du dispositif ULIS, dans le calcul de la dotation.

Madame Khadly indique qu'en dépit de cette modalité de calcul, l'UPE2A a pu être dotée de 750€ en 2015 pour l'achat de matériel pédagogique, de fournitures scolaires et de nombreux achats sont prévus au budget 2016.

De plus, elle précise que le fonds social apporte un soutien financier important aux enfants accueillis en UPE2A, dont certains besoins ne peuvent être assumés par les familles (cantine, déplacements...).

La principale indique que le budget est construit avec l'objectif de répartir les crédits selon les besoins.

Pour les crédits d'enseignement, les équipes seront invitées à faire remonter leurs projets d'achats priorités.

Les membres du conseil d'administration échangent sur le remplacement des manuels scolaires en 2016/2017. Monsieur Lemonnier, élu enseignant, précise que le renouvellement des manuels scolaires devra constituer une priorité, compte tenu de la parution des nouveaux programmes.

La principale indique que, si besoin, des prélèvements sur fonds de réserve viendront compléter la subvention d'état, qui devrait être plus importante en 2016, ainsi que les reliquats actuels.

Madame Charletoux, élue enseignante, précise que de nombreux manuels n'ont pas été changés depuis l'ouverture de l'établissement.

La principale indique qu'il y a lieu de limiter les photocopies et de faire en sorte que tous les élèves disposent de manuels scolaires.

Le collège Gilbert Dru, comme de nombreux autres collèges du Rhône, avait obtenu, il y a quelques années, une dotation spécifique de la collectivité de rattachement pour disposer d'un double jeu de manuels en sixième et dans quelques disciplines.

Madame Khadly, adjointe-gestionnaire, apporte ses éclairages sur le service Administration et Logistique (ALO). Elle explique le reversement de Mille et un repas pour l'usage de l'eau, de l'électricité et du gaz.

Concernant les bourses, Madame Khadly indique que 200 demandes lui sont parvenues.

Par ailleurs, le budget alloué aux achats de matériel pour les travaux réalisés par l'agent de maintenance sera augmenté.

La principale indique que dans ce service figurent des frais incompressibles (affranchissement, téléphone). Cependant, pour le prochain budget, une réflexion sera menée pour tenter de limiter la croissance de quelques postes de dépenses : la gestion des lignes téléphoniques, les photocopieurs et les logiciels liés à l'organisation de la scolarité. (Pronote, EDT).

Le présent budget n'appelant aucune autre remarque particulière, il est soumis au vote.

Vote : le budget présenté ce jour est adopté à l'unanimité

- Convention RAIP (annexe 9)

La convention au Réseau d'Aide Informatique de Proximité, qui permet de bénéficier d'une assistance pour le réseau informatique administratif, est présentée par la gestionnaire puis soumis au vote.

Vote : Autorisation à l'unanimité est donnée au chef d'établissement pour la signature de cette convention

- Adhésion au groupement comptable

La gestionnaire explique le fonctionnement de l'agence comptable qui a pour vocation d'assurer la bonne gestion financière et la comptabilité générale de plusieurs établissements.

Elle précise que cette adhésion comprend l'acquittement d'une somme forfaitaire afin de contribuer aux frais de gestion.

Vote : Autorisation donnée à l'unanimité au chef d'établissement pour la signature de cette convention

- Convention EOLO (annexe 10)

La gestionnaire présente la convention qui autorise, dans le cadre d'un projet artistique et culturel porté par Madame Chappuis, professeur de lettres, le partenariat avec une intervenante théâtre.

Ce projet, qui fonctionne grâce à une aide financière de l'Inspection académique, propose à des élèves de 5ème un travail sur le théâtre.

Vote : Autorisation donnée à l'unanimité au chef d'établissement pour la signature de cette convention

- Convention pour la gestion des contrats aidés

Le lycée Lumière est un établissement mutualisateur. Il gère les contrats et plus particulièrement ceux destinés à l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

Monsieur Danthony s'interroge sur la responsabilité des contrats. La principale répond qu'en qualité de chef d'établissement, la responsabilité lui incombe.

Vote : Autorisation donnée à l'unanimité au chef d'établissement pour la signature de cette convention

- Convention d'occupation en NAS (nécessité absolue de service) de deux logements de fonction

Le Conseil d'Administration doit se prononcer sur l'attribution des deux logements de fonction et sur leur répartition. La principale occupera le dernier étage et Monsieur Saïdi, le rez-de-chaussée comme pour l'équipe précédente.

Vote: l'attribution et la répartition de ces deux logements sont approuvées à l'unanimité

6) Questions pédagogiques

- Voyage en Espagne (Annexe 11)

Mesdames Charletoux et Gil, élues enseignantes, présentent le projet de voyage en Espagne avec les élèves de 4ème et de 3ème (55) ayant débuté l'apprentissage de l'espagnol en cinquième.

Les visites de Madrid, Bilbao et Salamanque sont au programme.

Quatre devis ont été réalisés et celui de la Ligue de l'enseignement est considéré comme le « mieux disant », notamment avec une offre concurrentielle sur les assurances.

La principale précise que le vote portera sur le montant de la participation demandée aux familles. De plus, une aide de 20€ est apportée par la Métropole et des actions seront à prévoir, en lien avec le Foyer socio-éducatif du collège, afin de diminuer le coût du voyage pour les familles.

Les parents d'élèves se questionnent sur l'éventuelle impossibilité pour les familles de s'acquitter de ce montant. Plusieurs pistes sont évoquées : l'échelonnement du paiement en 3 fois, l'apport limité du fonds social et la mise en place d'actions en lien avec le FSE.

Madame Bossel-Chagnard, élue FCPE, s'interroge sur la possibilité de calculer la participation des familles en fonction du quotient familial (donc des revenus de la famille).

La principale répond que cela impliquerait de doubler la participation pour certaines familles, alors que le coût réel doit être un maximum.

Madame El Bhirhi, élue PEEP, questionne le fait que ce voyage soit destiné aux seuls élèves ayant débuté l'espagnol en cinquième et non ouvert aux élèves de troisième LV2 « classique ».

Mmes Charletoux et Gil répondent que ce voyage est le fruit d'un projet de classe.

La principale précise que ce point fera l'objet d'une réflexion d'ensemble sur la politique d'établissement concernant les voyages scolaires.

La participation des familles s'élève à 371€, une fois l'aide de la collectivité déduite.

Vote: Le projet de voyage et la participation demandée aux familles sont votés à l'unanimité.

7) Questions diverses

La principale lit les questions des élus des Parents d'élèves.

1) (FCPE et PEEP)

Des cours non assurés ni remplacés commencent à être mentionnés dans les emplois du temps sur Pronote.

Compte tenu des éléments communiqués en CA du 29/09, nous imaginons que ces absences sont liées aux 5 journées de formation organisées pour les enseignants pour préparer la réforme du collège.

Peut-on faire un point précis sur la programmation des formations prévues sur le temps scolaire et sur les heures de cours qui ne pourront pas être remplacées ?

Afin d'éviter les incompréhensions, peut-on communiquer à tous les parents que les cours non assurés sont bien au motif de la formation des enseignants à la réforme ?

Les parents d'élèves précisent que c'est le besoin d'information et de communication qui prime dans ces interrogations.

L'équipe de direction répond à cela qu'il existe deux types de remplacements :

- Pour des absences de moins de quinze jours, pour lesquels l'établissement dispose de moyens horaires mais qui sont liés aux disponibilités des professeurs et des compatibilités d'emploi du temps avec les classes.
- Le second concerne les remplacements pour des absences de plus de quinze jours : l'Inspection Académique est sollicitée.

En interne des modifications d'emploi du temps sont effectués et des remplacements en interne sont déjà organisés, malgré les contraintes évoquées plus haut.

Cette année voit l'organisation de journées de formation afin de préparer la nouvelle organisation du collège lors de la rentrée 2016 (5 jours). Une information a été faite avant les congés d'automne.

Différents types de formation sont prévus. La principale indique que le Droit du travail s'applique comme pour tout autre salarié avec la particularité d'être plus visible pour un professeur.

Les élus parents d'élèves, FCPE et PEEP demandent la communication des dates de formation.

La principale et Monsieur Saïdi, principal adjoint, indiquent que l'affichage et la communication de nombreuses informations sont déjà faites et qu'une réflexion en conseil pédagogique est en cours pour améliorer les pratiques d'information. Cependant, la majorité des heures reportées ou libérées pour formation sont affichées sur Pronote, dans les carnets de correspondance. L'équipe de direction précise notamment que sur Pronote seront affichées les formations en lien avec la nouvelle organisation du collège.

Madame Verdy, élue PEEP, indique qu'elle ne doute pas que des pratiques positives, sur ce point, ont cours au collège Gilbert Dru et qu'il est nécessaire de les communiquer.

2) (FCPE)

Pour quelle raison les moyennes de la classe ne figurent-elles plus, sur Pronote, à côté de la note obtenue par l'élève ?

Ceci est lié au paramétrage de pronote qui sera revu dans les jours qui viennent.

3) (FCPE)

En sait-on plus sur les souhaits de la métropole quant à la cantine ? Plus concrètement, sait-on si la commission d'appel d'offres devra étudier cette année le renouvellement du marché ?

La principale indique que le marché, étudié au niveau de la Métropole et non au niveau de l'établissement, est reconduit jusqu'en 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Le secrétaire de séance

Kamel SAÏDI

La présidente du conseil d'administration

Marie-Paule LUCIANI

